

## Gestion de la paie et déclarations sociales

Notre structure nous permet d'établir les bulletins de salaires et les déclarations sociales. Nous pouvons également vous conseiller lors de la rédaction de vos contrats de travail. Nous vous proposons nos compétences pour :

- Les procédures d'embauche, rédaction de contrat de travail \*
- Etablissement des bulletins de paie,
- Etablissement des déclarations sociales périodiques,
- Aide ou établissement des diverses déclarations ou attestations liées aux mouvements du personnel,
- Attestation Assedic,
- Gestion pour votre compte de vos télédéclarations et télépaiements,
- Déclaration et calcul des TNS ( Travailleurs Non Salariés ),
- Conseils pour le respect des obligations diverses :
  - > Affichage obligatoire,
  - > Registre légaux. - Procédure de licenciement \*

Nous pouvons également vous assister et vous conseiller lors de contrôles de l'URSSAF ou de la Caisse des Congés Payés.\* En fonction de la complexité et avec votre accord, ces missions peuvent être réalisées en collaboration avec des avocats spécialisés en droit du travail qui vous accompagneront dans les démarches à suivre.